



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.457

OBJET : RESTRUCTURATION DU SITE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES - CONVENTION DE MANDAT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE / SEMEPA - AUTORISATION DONNÉE A LA SEMEPA DE SIGNER UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/05/10**

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RESTRUCTURATION DU SITE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES - CONVENTION DE MANDAT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE / SEMEPA - AUTORISATION DONNÉE A LA SEMEPA DE SIGNER UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Restructuration du Site des Petites Sœurs des Pauvres a été confiée à la " SEMEPA " par convention de mandat en date du 19 Mai 2005, complétée par l'avenant n° 1 en date du 30 Janvier 2008. Le coût global de l'opération s'élève à 5 501 219,92 € TTC.

Par délibération n° 2007.1287 en date du 17 décembre 2007, la " SEMEPA " Maître d'ouvrage délégué, a été autorisée à signer huit marchés dont le lot n° 8 " Electricité courants forts et faibles ".

- lot n° 8 " ELECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES Société " ESIME " :

Ce marché était d'un montant initial de 458 563,16 € TTC.

Il intègre un ensemble de prestations qui avaient été définies par des APD et DCE finalisés dans le courant du premier semestre 2007.

Toutefois les décrets de mise en œuvre de la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) dont le dernier a été publié en 2008 conduisent à développer de nouvelles méthodes de pédagogie qui induisent, notamment, la mise en place étendue de réseaux informatiques et d'interconnexions entre établissements qui nécessitent de compléter (prises informatiques, renforcement électriques) ou modifier (remplacement standard) les prestations initialement arrêtées.

Dans ce contexte la " SEMEPA " a été conduite à engager une procédure en vue de conclure un marché complémentaire avec le titulaire du marché initial.

Les prestations complémentaires s'élèvent à 133 169,64 € TTC ce qui porte le marché global à 591 732,80 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 15 décembre 2009, a émis un avis favorable sur ce marché complémentaire.

Ce coût complémentaire s'inscrit dans l'enveloppe globale de l'opération.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER la " SEMEPA " à signer le marché complémentaire susvisé, avec la société ESIME pour un montant de 133 169,64 € TTC.

2010.457 - RESTRUCTURATION DU SITE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES - CONVENTION DE MANDAT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE / SEMEPA - AUTORISATION DONNÉE A LA SEMEPA DE SIGNER UN MARCHE COMPLÉMENTAIRE

Présents et représentés	: 48
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**